

Code de Conduite

Janvier 2022



sommaire

introduction par Thierry	3	lutte contre la corruption et	18
notre Code de Conduite	4	le versement de pots-de-vin	
à qui ce code s'applique-t-il ?	6	cadeaux et invitations	21
responsabilité professionnelle	7	conflits d'intérêts	24
appliquer le Code	8	Kingfisher et la concurrence	28
que signifie faire ce qui est juste ?	9	lutte contre la facilitation	31
que dois-je faire si j'ai des doutes	10	d'évasion fiscale	
que se passe-t-il ensuite ?	11	la protection des informations	34
développement durable et	12	confidentielles	
déontologie		données personnelles	37
comment protégeons-nous et	14	santé et sécurité	40
améliorons-nous l'environnement ?		publications annuelles	43
comment travaillons-nous avec	15	informations complémentaires	44
nos fournisseurs ?		concernant notre Code de Conduite	
comment traitons-nous les autres ?	16		
esclavage	17		



introduction par Thierry

Nous travaillons tous ensemble pour rendre l'amélioration de la maison accessible à tous.

Notre Code de Conduite définit les comportements que nous attendons et les valeurs de notre Groupe qui nous permettent de maintenir une solide réputation. Nous fixons des normes élevées pour tous ceux qui travaillent avec nous afin de mener nos activités de façon équitable et en toute intégrité.

L'honnêteté, la transparence et l'équité sont des responsabilités partagées. Ceci n'est pas négociable chez Kingfisher.

Nous voulons créer un environnement basé sur la confiance, où chacun peut échanger et faire part de ses préoccupations quelles qu'elles soient.

Ainsi, nous protégeons les intérêts de notre entreprise, de nos clients, de nos collaborateurs, de nos fournisseurs, de nos actionnaires et des communautés pour lesquelles nous travaillons, non seulement aujourd'hui mais aussi pour l'avenir.

Merci pour votre implication.



notre Code de Conduite





Notre Code de Conduite promeut une culture où la transparence, l'honnêteté et l'équité sont la norme. Il définit nos responsabilités personnelles et partagées pour créer et entretenir un environnement éthique et conforme au Code de Conduite au sein de Kingfisher.

Dans une entreprise aussi diverse et mondialisée que la nôtre, il n'est pas possible ni souhaitable que notre Code de Conduite couvre tous les cas de figure ; Il définit plutôt les comportements que nous attendons de tous afin qu'ensemble, nous respections les normes déontologiques les plus exigeantes.



à qui ce code s'applique-t-il ?

Le présent Code et les Politiques de groupe connexes (voir Annexe I) s'appliquent à toutes les entités du Groupe Kingfisher, à ses collègues et à tous les tiers.

Par **collaborateurs**, nous entendons toutes personnes, quelles que soit leurs fonctions et niveau de responsabilité qui travaillent pour Kingfisher, qu'elles soient salariées, partenaires, intérimaires, ou stagiaires.

Par **partenaires** nous entendons tous les fournisseurs, prestataires de services, intermédiaires, agents, partenaires commerciaux, consultants externes, œuvres caritatives, conseillers et entités liées à Kingfisher ou susceptibles de l'être.

Les responsables doivent s'assurer que leurs équipes connaissent ce Code et s'y conforment. Par **responsables**, nous entendons les collaborateurs qui supervisent le travail d'un ou plusieurs autres collaborateurs.

Nous appliquons également notre Code de Conduite à toutes les filiales que nous contrôlons. Dans nos autres filiales, nous ferons des efforts constants pour que le partenaire qui contrôle l'entreprise commune applique des principes équivalents à notre Code de Conduite.

Tous les collaborateurs doivent se conformer à ce Code et s'assurer que les partenaires le reçoivent, le respectent et s'assurent que leurs employés et sous-traitants s'y conforment dans toutes leurs interactions avec Kingfisher.

Le directeur général de chaque société contrôlée par le Groupe est responsable du respect de notre Code dans son périmètre.



responsabilité professionnelle

Chacun d'entre nous est responsable de prendre les décisions les plus adaptées afin que nous puissions travailler ensemble dans un environnement qui favorise un niveau de respect des règles déontologiques élevé.

Pour ce faire, vous devez :

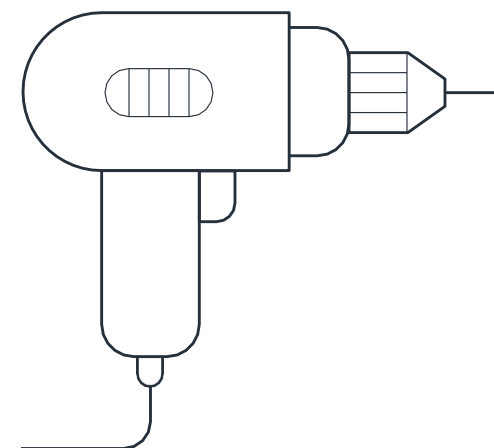
- Faire ce qui est juste, même lorsque personne ne vous le demande ni ne vous contrôle.
- Rester vigilant et attentif à votre environnement.
- Réfléchir à ce que vous faites, aux risques que cela implique et à la manière dont vous pouvez les minimiser.
- Agir de manière responsable et comprendre que la responsabilité ne consiste pas seulement à faire ce que l'on vous dit.

- Montrer un intérêt réel pour la bonne santé de l'entreprise, de vos collaborateurs et de nos clients.
- Impliquer votre équipe et avoir un comportement exemplaire. L'exemplarité renforce les comportements vertueux.
- Si vous êtes responsable, vous avez une double responsabilité. Vous devez analyser vos propres comportements et ceux de votre équipe.
- Lire, comprendre et appliquer ce Code dans vos actions quotidiennes. Encouragez le échanges concernant ce Code et vous assurer que vos collègues, collaborateurs et vous-même comprenez bien le comportement que Kingfisher attend de vous.

Nous avons également le devoir de traiter les autres comme nous voudrions qu'ils nous traitent.

N'oubliez pas d'être :

- Transparent(e) : que vos paroles et vos actes soient toujours clairs et directs.
- Honnête : que vos paroles soient sincères et honnêtes.
- Juste : faites preuve de bienveillance envers les autres et traitez tout le monde avec dignité et respect, qu'ils soient clients, collaborateurs, fournisseurs ou même concurrents.



appliquer le Code

Quelles que soit vos fonctions et votre niveau de responsabilité chez Kingfisher, nous respectons les engagements suivants :

- La sécurité est notre priorité.
- Nous respectons toujours la loi, dans tous les pays.
- Nous ne tolérons aucun comportement inapproprié et nous les signalons tous, sans distinction de poste, qu'ils viennent de nos collaborateurs ou de nos partenaires.
- Nous pensons d'abord aux clients. Tout ce que nous faisons doit l'être dans l'intérêt de nos clients. Nous les traitons avec la même attention, le même respect et la même équité que nous nous traitons les uns les autres.
- Nous travaillons de manière éthique et dans le respect des droits de la personne et de l'environnement.
- Dans nos rapports avec nos partenaires, nous agissons d'abord dans l'intérêt de Kingfisher, mais toujours avec transparence, honnêteté et équité.
- Tous nos produits sont sûrs et adaptés aux usages prévus. La qualité prime.
- Si nous constatons une situation non conforme au Code, nous devons agir sans crainte des réactions. C'est ainsi que nous manifestons notre engagement à garantir un environnement de travail sûr et éthique.
- Nous ne tolérons pas les représailles contre des collègues ou des tiers qui ont signalé de bonne foi une violation présumée ou une violation de notre code ou de notre politique de groupe.
- Nous respectons toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons, sans distinction d'âge, de sexe, d'ethnie, de nationalité, de croyance ou de religion, d'orientation sexuelle, de changement de sexe ou de handicap. Nous sommes tous différents les uns des autres, et c'est ce qui fait notre richesse.

Surtout, nous nous efforçons toujours de **faire ce qui est le plus juste**, quels que soient les efforts supplémentaires demandés.



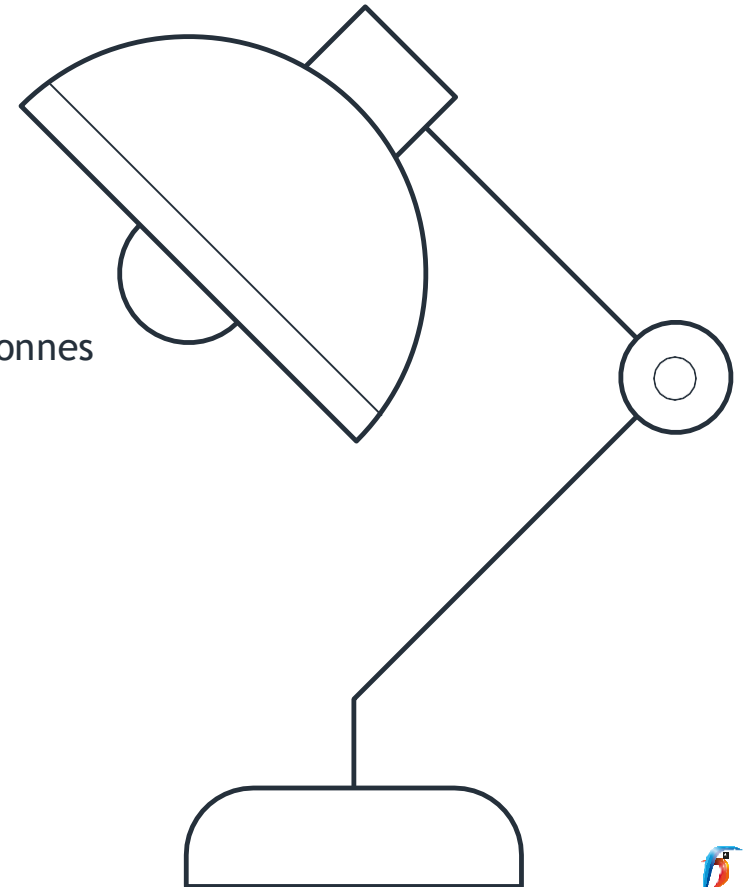
que signifie faire ce qui est juste ?

Tout le monde peut avoir une vision légèrement différente de ce que signifie « faire ce qui est juste ». Ce qui peut sembler tout à fait raisonnable à une personne peut ne pas l'être pour une autre personne. Parallèlement, bon nombre d'entre nous sont susceptibles d'ignorer ce que recouvrent exactement nos règlements internes.

Si vous vous trouvez dans une situation où l'on vous demande de faire quelque chose qui ne vous semble pas juste, ou si par exemple, vous soupçonnez un collaborateur, un client, un prestataire ou un fournisseur de faire quelque chose qui ne serait pas légal ou éthique.

Demandez-vous :

- Est-ce que ce serait problématique si c'était diffusé dans les médias ?
- Est-ce que cela me pose un problème moral ou éthique ?
- Est-ce qu'une majorité des personnes seraient d'accord avec moi ?
- Est-ce que cela semble être en contradiction avec notre Code de Conduite ?



que dois-je faire si j'ai des doutes ?

Si, après vous être posé ces questions, cette situation vous met toujours mal à l'aise, vous avez peut-être relevé un risque de violation de notre Code de Conduite.

Si tel est le cas, vous devez le signaler. C'est notre intérêt.

Commencez d'abord par demander conseil à votre responsable, à votre service Juridique ou aux ressources humaines. Si, après cet échange, vous pensez toujours que votre analyse est la bonne, procédez au signalement.

Le signalement peut s'effectuer de différentes manières si vous êtes un collaborateur :

- Vous pouvez demander conseil ou faire part de vos doutes en abordant le sujet avec votre responsable, votre correspondant ressources humaines ou votre service Juridique.
- Vous pouvez aussi demander conseil, faire part d'un doute à la Direction de la Conformité de Kingfisher en écrivant à codeofconduct@kingfisher.com
- Vous pouvez enfin utiliser la ligne téléphonique anonyme Speak Up de Kingfisher ou notre plateforme Web dédiée : <https://kingfisher.ethicspoint.com/> pour les collaborateurs selon leur société d'appartenance et pour nos partenaires.

Vos interventions seront toujours traitées de manière confidentielle et, si vous le souhaitez, vous pouvez choisir de garder l'anonymat lorsque vous prenez contact, que ce soit par téléphone ou par internet.

Ce processus est annexé au règlement intérieur et affiché sur les panneaux réservés aux communications de la Direction de chaque établissement.



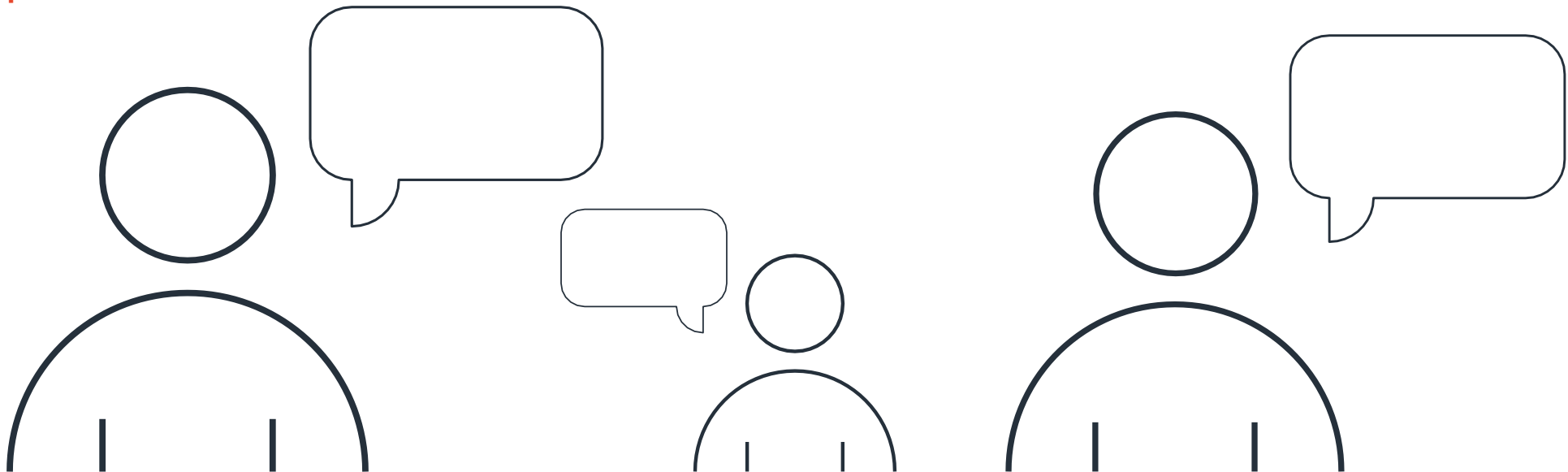
que se passe-t-il ensuite ?

Notre Code et notre Politique de lancement d'alerte sont conçus pour favoriser un environnement où les gens ont l'assurance qu'ils peuvent « s'exprimer » et où ils savent que c'est la bonne chose à faire. En l'absence d'un tel dispositif, une conduite illégale ou contraire à l'éthique peut ne pas être contrôlée.

Pour cette raison, toute violation potentielle signalée en toute bonne foi sera examinée de manière approfondie, dans la plus grande confidentialité et en garantissant qu'aucune forme de harcèlement ou de représailles ne puisse exister.

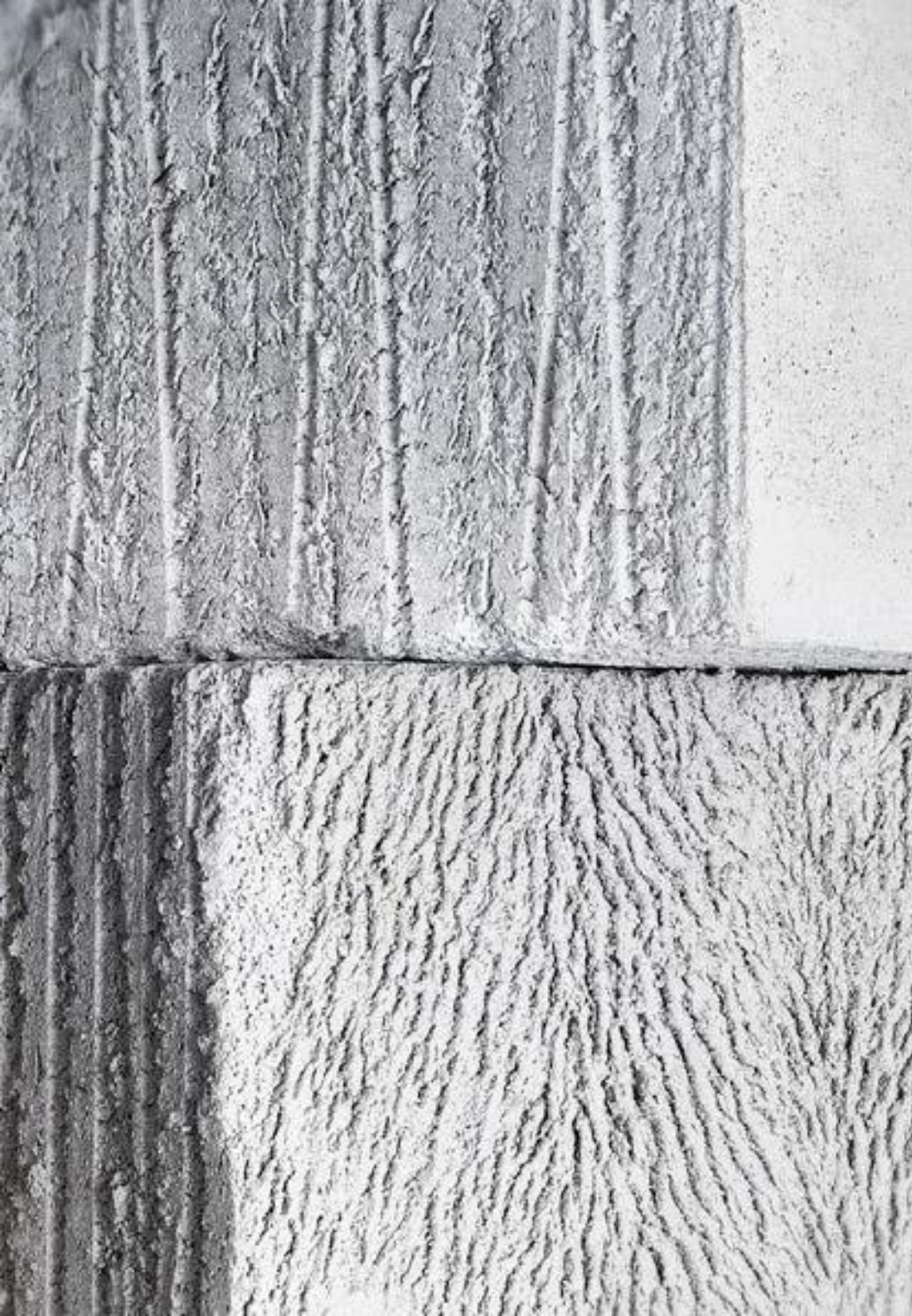
Kingfisher prend très au sérieux le respect de ce Code et de ses Politiques de groupe. Les violations avérées peuvent entraîner des mesures disciplinaires sévères prises contre les collègues ou les tiers fautifs.

Toute violation avérée pourra entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture des relations contractuelles.



développement durable et déontologie





Nous savons que nous avons tous besoin d'un environnement juste dans lequel vivre et travailler. C'est pourquoi nous tendons vers davantage de déontologie, de développement durable et de respect de l'environnement.

Nous traiterons toujours nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires avec honnêteté, équité, dignité et dans le respect des droits de la personne.



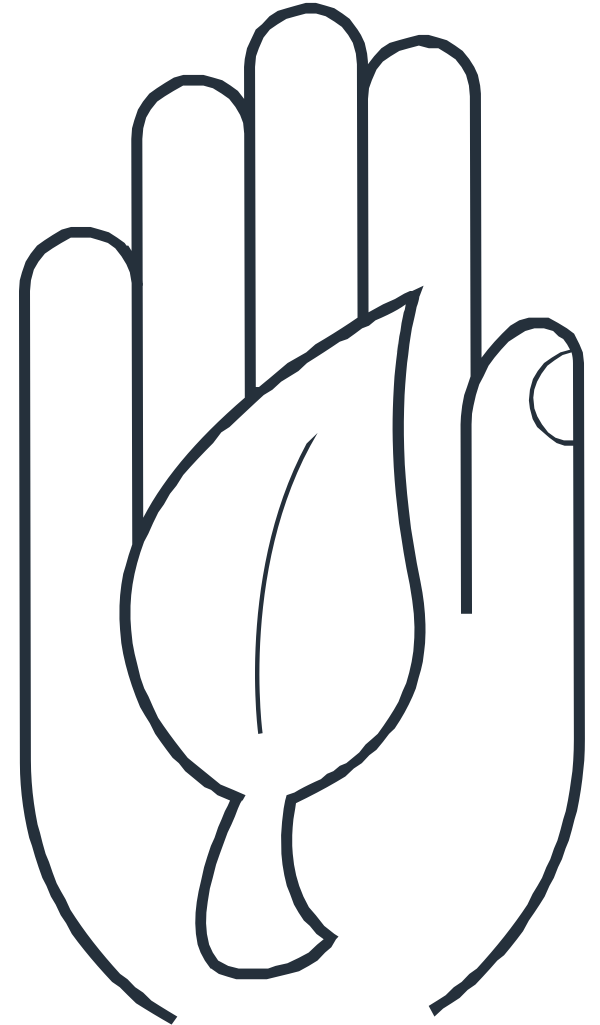
comment protégeons-nous et améliorons-nous l'environnement ?

Nous ne voulons pas seulement être fiers de ce que nous faisons et de la manière dont nous le faisons. Nous voulons également être fiers de l'impact que nous avons. Nous voulons être une entreprise durable, engagée à travailler honnêtement et permettant à nos clients de vivre dans (un habitat) des logements agréables et durables.

Nous avons développé un plan de croissance durable qui change notre manière de travailler. Nos équipes créent des produits qui favorisent l'économie, l'eau et l'énergie de nos clients, qui les aident à renouer avec la nature, à vivre dans des environnements plus sains et à vivre mieux pour un coût moindre.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection de l'environnement et nous comptons sur nos fournisseurs pour nous aider à respecter nos engagements et atteindre nos objectifs en matière de développement durable.

Assurez-vous de connaître [notre politique en matière de développement durable](#) en vous renseignant si nécessaire auprès de votre service dédié.



comment travaillons-nous avec nos fournisseurs ?

Nous sommes attentifs à l'origine de nos produits et matériaux et nous tenons à ce qu'elle soit légale et éthique. Nos fournisseurs doivent s'assurer que leurs usines et chantiers répondent à nos critères en matière de droits de la personne, de pratiques professionnelles et d'environnement.

Nous sommes vigilants vis-à-vis de nos fournisseurs sensibles et nous les aidons à améliorer leurs points d'attention en permanence et à s'assurer que les droits de la personne sont bien respectés.

Nous effectuons nos choix d'approvisionnement sur des facteurs objectifs tels que la qualité, le service, le prix, le développement durable et l'intégrité.



comment traitons-nous les autres ?

Nous respectons les droits de la personne, les libertés et les droits fondamentaux auxquels nous avons tous droit, sans distinction de nationalité, d'ethnie ou de sexe.

Nous sommes attentifs à la **santé et la sécurité** de nos collaborateurs, de nos clients, de nos prestataires ainsi que de toute autre personne amenée à visiter nos sites.

Nous apprécions la richesse et la **diversité**. Nous nous engageons à promouvoir une culture de l'égalité et de la diversité, acceptant le fait que les différentes origines et expériences de nos collaborateurs apportent des contributions précieuses à notre entreprise.

Nous ne tolérons **aucune discrimination** basée sur l'âge, le sexe, l'ethnie, la nationalité, la croyance ou la religion, l'orientation sexuelle, le changement de sexe ou le handicap.

Nous garantissons **l'égalité des chances** à tous nos collaborateurs. Nos employés sont recrutés, formés et promus en fonction de leurs talents, leurs aptitudes, leurs compétences et leur expérience.

Nous ne tolérons **aucun comportement inadéquat**. Ceci inclut la violence, le harcèlement, la discrimination, l'intimidation et l'abus de pouvoir. Toute plainte ou allégation liée à de tels comportements sera examinée de manière approfondie et les mesures appropriées seront prises.

Tous nos collaborateurs doivent adopter les mêmes normes strictes de respect des droits de la personne et agir pour protéger leurs collègues de toute discrimination. Tous les collaborateurs de nos partenaires doivent adopter un comportement compatible avec nos règles internes et la législation applicable.



esclavage

Chaque année, nous publions une déclaration de transparence conformément au Modern Slavery Act britannique de 2015 qui oblige les entreprises à communiquer au public les mesures prises pour lutter contre l'esclavage, la servitude, le travail forcé et la traite des personnes. Elle détaille les mesures que nous avons prises pour empêcher l'esclavage dans notre entreprise et chez nos partenaires.

Faire ce qui est juste :

- N'ignorez pas les signes de non-respect des droits de la personne, des pratiques professionnelles et de l'environnement quand vous rendez visite à un fournisseur. Il est aussi de notre responsabilité de nous assurer que nos fournisseurs et nous-mêmes travaillons avec éthique pour un environnement durable.
- N'utilisez aucun terme discriminatoire, insultant ou offensant sur votre lieu de travail. Nous apprécions la diversité et comptons sur nos employés et nos partenaires pour en faire de même.
- N'adoptez pas un comportement offensant, intimidant, malveillant, dégradant ou humiliant envers les autres.
- Assurez-vous que nos processus de recrutement ne créent aucune discrimination.
- Assurez-vous que nos fournisseurs soient sélectionnés selon des critères objectifs tels que la qualité, le service, le prix et la préservation de l'environnement.



Kingfisher ne tolère aucune forme d'esclavage au sein de ses filiales et de ses partenaires. En cas de doute, il sera procédé à un examen approfondi de la situation et les mesures appropriées seront prises.

**lutte contre la corruption
et le versement de
pots-de-vin**





La corruption et le versement de pots-de-vin sont des délits. Nous ne proposons, n'acceptons, ni ne versons aucun pot-de-vin ni incitation illicite à quiconque et pour aucun motif.

Les pots-de-vin sont une forme de corruption consistant à accorder ou recevoir à/de quiconque quoi que ce soit qui ait une valeur (de l'argent, un cadeau, un prêt, une récompense, une faveur ou toute autre considération) de manière directe ou indirecte comme incitation à l'obtention d'une faveur ou d'un avantage injustifié(e), en contradiction avec nos principes de transparence et d'intégrité.

Nous nous engageons à agir de manière professionnelle, juste et intègre dans toutes nos activités et relations, partout où nous les exerçons. Cela inclut notamment une évaluation des risques et la mise en œuvre et l'application de systèmes efficaces de lutte contre la fraude, la corruption et les pratiques commerciales malhonnêtes.

Nous tenons au respect de toutes les lois relatives à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, partout où nous sommes présents. Cela inclut notamment le Bribery Act britannique de 2010, la loi française Sapin II (2016) et le Foreign Corrupt Practices Act américain.



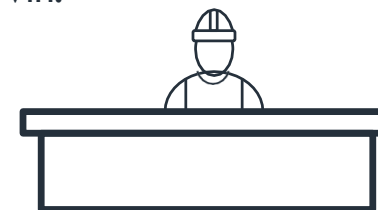
Faire ce qui est juste :

- Assurez-vous de ne jamais permettre ni participer à des activités qui pourraient être assimilées à de la corruption. Cela comprend notamment l'acceptation d'invitations ou de cadeaux si l'intention de l'offrant est d'influencer une décision commerciale et/ou d'inciter à une action qui n'est pas légale, éthique ou constitue un abus de confiance.
- Ne tolérez pas la recherche d'une faveur politique pour l'obtention d'avantages, de faveurs ou de sommes injustifié(s) pour le groupe Kingfisher ou pour vous-même.
- Assurez-vous que toutes les actions caritatives, les dons et les parrainages ne sont offerts qu'à des fins commerciales légitimes, conformément à notre [politique des affaires d'entreprise du groupe](#), à notre [politique communautaire](#) et à notre [politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin](#).
- Restez à jour avec la formation appropriée afin de connaître les risques de corruption et les conséquences de la corruption dans notre entreprise. Assurez-vous de lire ce Code de conduite et de vous familiariser avec notre [politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin](#).
- Si nécessaire, demandez conseil à votre service Juridique ou votre correspondant des Ressources Humaines.

Ce qu'affirme notre politique :

- Tous nos échanges avec des agents publics se font dans le respect des lois en vigueur de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Cela signifie nous ne leur proposons jamais aucun cadeau ni avantage quel qu'en soit la forme.
- Nous ne faisons aucun don à des hommes politiques ou des partis politiques.
- Les activités de lobbying, la pratique par des individus et des organisations qui tentent d'influencer les opinions et les décisions des fonctionnaires en position de pouvoir, ne peuvent être menées que par des collègues et des tiers si elles sont menées conformément à toutes les exigences légales applicables et par des personnes officiellement nommées par Kingfisher conformément à notre [politique des affaires d'entreprise du groupe](#), à notre [politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin](#).

- Nous ne soutenons que des organismes caritatifs institutionnels ou réputés qui agissent dans le respect des obligations légales et réglementaires du pays où ils exercent leurs activités.
- Nous demandons à nos partenaires d'adopter une approche similaire et de mettre en place un programme et une politique de détection et de lutte contre la fraude, la corruption et les pratiques commerciales malhonnêtes. Si nous avons des doutes sérieux concernant la conduite d'un tiers (liée ou non à nos activités), nous reconsidérerions nos relations avec elle.
- Des procédures de contrôle comptable et financier sont mises en œuvre dans chaque filiale du groupe Kingfisher afin d'empêcher et de détecter toutes les situations susceptibles de créer un risque de corruption et/ou de versement de pots-de-vin.



cadeaux et invitations





Donner ou accepter des cadeaux ou invitations peut faciliter les relations commerciales et personnelles. Mais cela peut également créer un conflit d'intérêts entre les intérêts personnels et les devoirs professionnels. Dans certaines circonstances, cela peut même être illégal.

Faire ce qui est juste :

- Chaque fois qu'un fournisseur vous offre un cadeau ou une invitation, comme une bouteille de vin, un billet pour un match de football, ou vous invite pour un déjeuner/dîner, un cocktail ou un événement de divertissement, vérifiez les seuils et le processus de déclaration et/ou d'approbation détaillés dans notre [Politique relative aux cadeaux et invitations](#).
- Si vous recevez un cadeau ou une invitation dont l'intention est d'influencer votre comportement, refusez poliment le cadeau ou l'invitation et expliquez que notre [Politique relative aux cadeaux et invitations](#) ne vous permet pas de l'accepter.
- Avant d'inviter un fournisseur, un client ou un partenaire commercial pour le déjeuner, le dîner ou un cocktail, consultez notre Politique relative aux cadeaux et invitations et suivez le processus de déclaration et/ou d'approbation approprié
- Pour déterminer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tous les collègues et les tiers doivent suivre notre Politique relative aux cadeaux et invitations.

En principe, donner ou recevoir un cadeau de faible valeur ou une invitation à un divertissement raisonnable pour consolider une relation commerciale n'est généralement pas un problème.

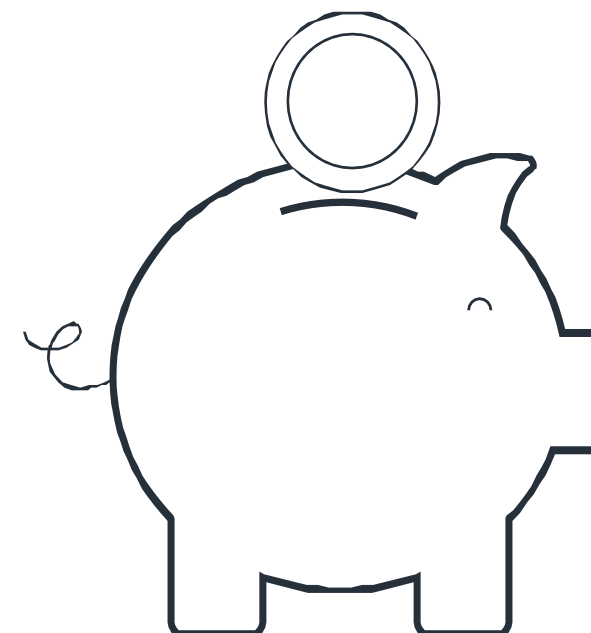
Toutefois, accepter ou offrir un cadeau ou une invitation à un divertissement, quelle que soit sa valeur, qui peut donner l'impression à son bénéficiaire d'être obligé de commencer ou poursuivre une relation commerciale, ou qui pourrait être perçu comme donnant cette impression, n'est pas admis et doit être considéré comme une violation de notre Code.

Demandez-vous :

- Ce cadeau ou cette invitation est-il susceptible d'influencer mon objectivité ou l'objectivité de la personne à/de qui je donne/ reçois ce cadeau ou cette invitation, ou susceptible de donner cette impression ?

- Mon impartialité ou l'impartialité de la personne à/de qui je donne/reçois ce cadeau ou cette invitation serait-elle compromise d'une quelconque manière ou donnerait-elle à d'autres personnes l'impression de l'être ?

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui » ou « peut-être » ou pourrait être perçue par des tiers comme étant « oui » ou « peut-être », il s'agit d'une violation potentielle de notre Code. Si vous avez un doute, demandez conseil à votre responsable ou à votre service Juridique.



conflits d'intérêts





Un conflit d'intérêts peut émerger lorsque vous vous trouvez dans une situation où plusieurs intérêts concurrents altèrent votre aptitude à prendre une décision objective, impartiale et indépendante.

Les rapports commerciaux avec des proches (recrutement compris), les emplois extérieurs et les activités, investissements et arrangements privés avec des tiers peuvent être source de conflits d'intérêts.

En règle générale, les potentiels conflits d'intérêts doivent être évités ou, s'ils sont inévitables, gérés avec soin. Soyez toujours transparent avec votre responsable et divulguez les conflits d'intérêts potentiels. Notre [politique relative aux conflits d'intérêts](#) définit la façon dont vous devez divulguer les conflits d'intérêts potentiels.

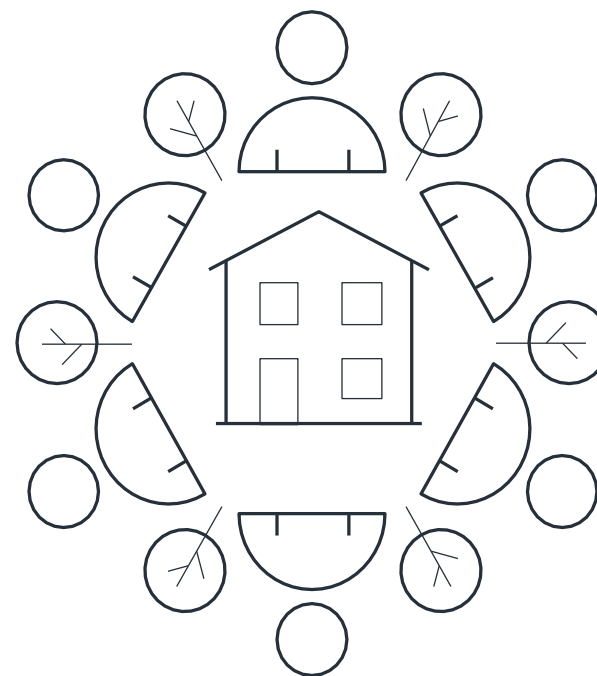
Nous comptons sur votre intégrité et celle de tous nos collaborateurs s'ils devaient être confrontés à de telles situations.

Demandez-vous :

- Est-ce qu'un collaborateur ou quelqu'un d'extérieur à l'entreprise pourrait penser que ce conflit serait susceptible d'influencer mon travail ?
- Est-ce qu'un proche ou moi-même aurais quelque chose à gagner du fait de ma relation avec ce tiers en affaires avec Kingfisher, ou inversement ?
- Est-il possible que cela puisse influencer une décision que je suis susceptible de prendre chez Kingfisher ?
- Est-ce que je ressens une obligation quelconque liée à la relation que j'entretiens avec ce tiers en affaires avec Kingfisher ?
- Ressentirais-je de l'embarras si un collaborateur de Kingfisher découvrait cette situation ?
- Qu'en penserait quelqu'un qui ne travaille pas pour Kingfisher, tel qu'un client ou un fournisseur de Kingfisher ? Se demanderait-il s'il a été traité de manière équitable ?

- Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui » ou « peut-être » ou pourrait être perçue par des tiers comme étant « oui » ou « peut-être », il s'agit d'un conflit d'intérêts et vous devez le signaler officiellement à votre responsable et au service Juridique.

Nous demandons à nos partenaires d'avoir une politique aussi stricte que la nôtre concernant les conflits d'intérêts dans leurs procédures internes de contrôle.



Faire ce qui est juste :

Identifier les conflits d'intérêts n'est pas toujours évident. Voici quelques exemples susceptibles de vous aider :

Q Mon frère représente un fournisseur potentiel. Dois-je signaler cette relation ?

Q Je fais passer des entretiens pour un nouveau poste dans notre équipe et mon cousin postule à ce poste. Dois-je le signaler ?

Q Je crée un cabinet de prestation de services à temps partiel sur mon temps libre, et l'un de mes clients potentiels est un client de Kingfisher. Dois-je le signaler ?

R Oui. Très probablement, cette relation ne créera pas de problème et aucun changement ne sera nécessaire, mais pour éviter un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts, vous devez déclarer la relation conformément à notre [politique relative aux conflits d'intérêts](#).

R Oui. Très probablement, cette relation ne créera pas de problème et aucun changement ne sera nécessaire, mais pour éviter un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts, vous devez déclarer la relation conformément à notre [politique relative aux conflits d'intérêts](#).

R Oui. Votre contrat de travail avec Kingfisher peut vous empêcher de le faire. Vous devez déclarer la situation conformément à notre [politique relative aux conflits d'intérêts](#) pour déterminer si une action est nécessaire.

Si nécessaire, demandez conseil à votre service Juridique.



Kingfisher et la concurrence





Les lois sur la concurrence sont établies pour promouvoir et préserver la concurrence du marché en réglementant les pratiques des entreprises. Nous nous engageons pour une concurrence éthique, licite et transparente.

Des lois sur la concurrence s'appliquent dans tous les pays où Kingfisher exerce ses activités.

Une violation de ces lois peut entraîner : de graves sanctions civiles et pénales (amendes et peines de prison), le risque d'être poursuivi en dommages et intérêts par des clients ou toute autre partie lésée par cette conduite illicite, ainsi qu'une mauvaise publicité susceptible de nuire à notre réputation.

De tels faits peuvent également entraîner des mesures disciplinaires pour nos collaborateurs concernés et une rupture de contrat pour nos partenaires.

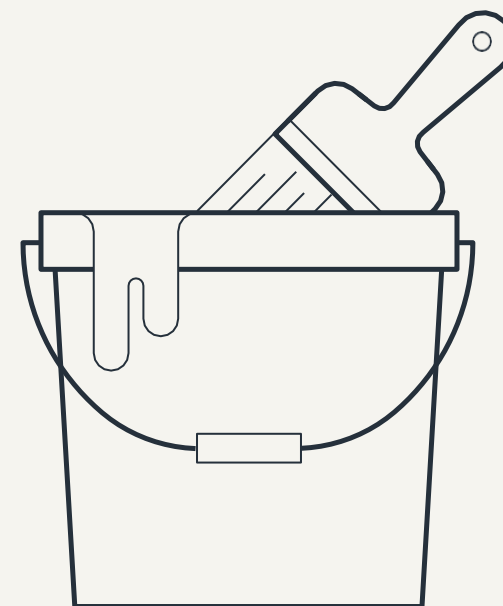
Nous sommes tous responsables de veiller à ce que nos pratiques commerciales se conforment pleinement aux lois sur la concurrence de tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

Faire ce qui est juste :

- Ne partagez avec nos partenaires que les informations commerciales confidentielles dont elles ont besoin.
- Vous ne devez aborder, dévoiler ou confirmer (même de manière informelle) aucune information confidentielle (tarification, stratégie, quantités, réductions, promotions, etc.) avec un concurrent.
- N'incitez jamais un concurrent à dévoiler des informations confidentielles et n'en acceptez jamais. Les divulgations à sens unique d'informations concurrentielles confidentielles peuvent être considérées par les autorités comme des accords anticoncurrentiels. Dans de tels cas, vous devez immédiatement mettre un terme à la conversation en expliquant clairement pourquoi et le signaler au service Juridique de Kingfisher.

- N'essayez pas d'obtenir d'informations confidentielles de nos concurrents, même indirectement, que ce soit via un tiers ou par un autre acteur du marché.

Assurez-vous de bien connaître notre [Politique de concurrence équitable](#). Veuillez demander conseil à votre équipe juridique et conformité en cas de besoin.



lutte contre la facilitation d'évasion fiscale





La fraude fiscale et l'aide à la fraude fiscale sont des délits. Nous appliquons une tolérance zéro dans ce domaine.

La fraude fiscale consiste à ne pas payer, de manière intentionnelle, les impôts et taxes qui sont dus. Cela peut passer, par exemple, par la dissimulation de sources de revenus ou d'actifs ou par la création de faux documents destinés à masquer la nature réelle de certaines transactions.

On parle de fraude fiscale lorsqu'une personne :

- S'implique sciemment dans ou prend des mesures en vue d'une fraude fiscale.
- Assiste ou encourage quelqu'un à commettre une fraude fiscale.
- Kingfisher peut être mis en cause du fait des agissements de ses collaborateurs ou de ses partenaires. Les collaborateurs et nos partenaires ne doivent participer à aucune tentative de fraude fiscale dans l'exercice de leur activité pour Kingfisher, que ce soit pour des clients, des fournisseurs, ou des prestataires.

Demandez-vous :

- Êtes-vous au courant ou soupçonnez-vous une fraude ou une tentative de fraude fiscale ?
- Vous a-t-on demandé de faire quelque chose susceptible de constituer une fraude ?
- Constatez-vous des situations qui pourraient favoriser des fraudes fiscales que nous devons régler ou corriger ?

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui » ou « peut-être », il s'agit d'une violation potentielle de notre Code et vous devez signaler vos préoccupations. Si vous avez un doute, demandez conseil à votre responsable ou à votre service Juridique.

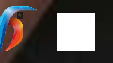
Assurez-vous de bien connaître notre [politique relative à la fraude fiscale](#) et demandez conseil à votre équipe juridique et conformité en cas de besoin.

Faire ce qui est juste :

- Faites attention aux fournisseurs qui demandent un paiement à destination d'un paradis fiscal.
- Faites attention aux entreprises mandatées par Kingfisher qui engageraient des travailleurs non déclarés pour éviter le paiement des charges obligatoires et l'application des règlements en matière de protection et de sécurité.



la protection des informations confidentielles



**Des lois protègent
l'utilisation des informations
confidentielles et organisent
le traitement de telles
informations.**



Les informations confidentielles sont essentielles à la réussite des entreprises dans un marché concurrentiel. L'utilisation ou le traitement inadéquat ou illicite d'informations confidentielles est préjudiciable aux entreprises et peut nuire aux performances opérationnelles et financières de Kingfisher ainsi qu'à sa réputation.

Nos collaborateurs et nos partenaires peuvent avoir accès à des informations privées ou confidentielles réservées à Kingfisher, à ses employés, à ses clients ou à ses fournisseurs. Vous devez vous assurer que ces informations nécessaires sont uniquement à la disposition des personnes qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions au sein de Kingfisher et qu'elles ne seront jamais communiquées à des tiers qui n'en auraient pas l'utilité.

Parmi les informations confidentielles, on compte notamment :

- Les données personnelles de nos clients
- Les stratégies et prévisions commerciales et marketing
- Les idées, propositions, processus et plans commerciaux
- Les données confidentielles de nos fournisseurs
- Les données, secrets et savoir-faire de l'entreprise
- Les données personnelles des collaborateurs, notamment les informations relatives à leur contrat, leur santé, leur parcours scolaire et leur formation
- Les informations concernant Kingfisher qui ne sont pas rendues publique

Lorsque des informations confidentielles contiennent des données personnelles, les collaborateurs et partenaires doivent également se conformer à notre Code de Conduite.

Faire ce qui est juste :

Pour les collaborateurs

- Si vous n'êtes pas sûr(e) qu'une personne a le droit d'accéder à des informations confidentielles, consultez votre responsable.
- Soyez encore plus attentif lorsque vous devez fournir des informations confidentielles à des partenaires agissant pour notre compte.
- Les informations fournies ne doivent servir qu'à la poursuite d'intérêts commerciaux légitimes et ne doivent jamais être transmises avec l'intention d'être transférées à des tiers ou à des concurrents.

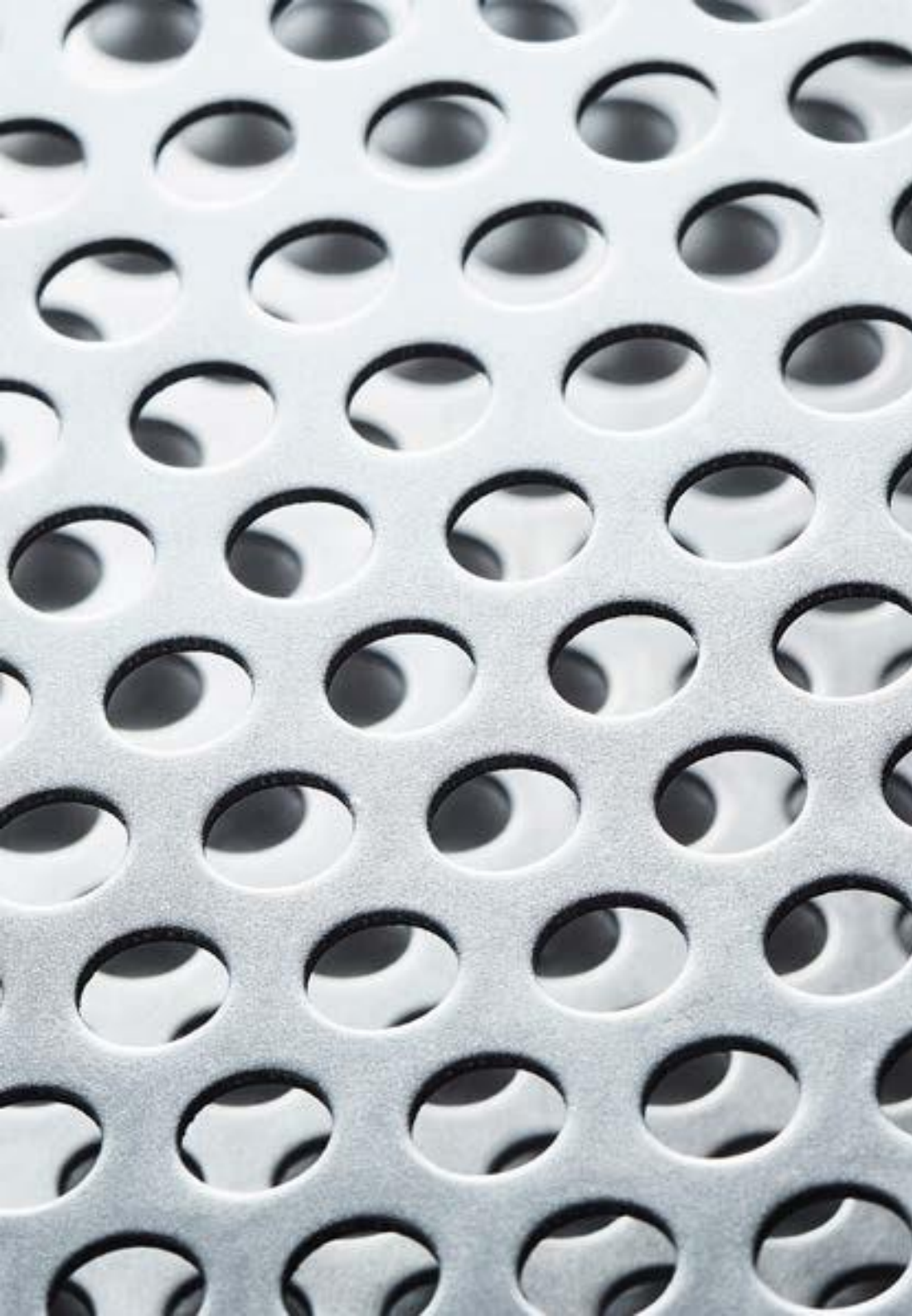
Pour nos partenaires

- Si vous pensez que vous avez eu accès par erreur à des informations confidentielles de Kingfisher, vous devez le signaler immédiatement et éviter de diffuser ces informations.
- Vous ne devez partager avec aucun employé de Kingfisher des informations concernant une autre personne, entreprise ou organisation sauf si vous y êtes autorisé dans le cadre de vos fonctions.



données personnelles



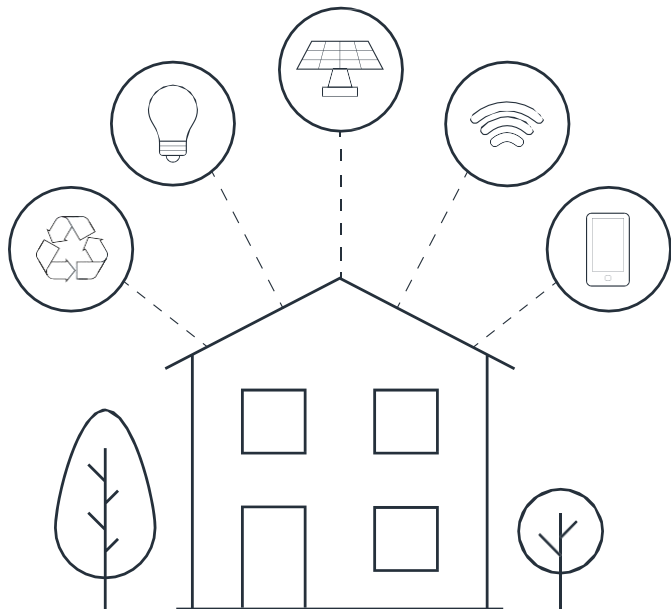


Toute information permettant d'identifier un individu (client, fournisseur, employé ou autre) est considérée comme étant une donnée personnelle.

Kingfisher est très attaché à la protection des données personnelles. Nous avons mis en place des processus et dispositifs fiables pour gérer de manière responsable l'accès, la collecte, le stockage, la gestion et le transfert des données personnelles, et nous en exigeons autant de la part de nos partenaires.

Par nature, nos activités professionnelles et commerciales nous obligent à traiter des données personnelles. Nous avons la responsabilité de protéger les informations personnelles que nous collectons auprès de nos collaborateurs, partenaires et clients et de les traiter avec attention conformément à la loi.

Nous attendons de nos collègues et des tiers qu'ils se conforment à toutes les lois sur la protection des données qui s'appliquent aux données personnelles, ainsi qu'à notre [politique de protection des données](#) et à notre [politique de sécurité de l'information](#).



Faire ce qui est juste, lorsque vous utilisez et manipulez des données personnelles :

- Faites preuve de transparence dans l'utilisation que vous en faites : ne les utilisez qu'aux fins pour lesquelles elles ont été collectées et autorisées par la loi.
- Conservez-les en sécurité.
- Assurez-vous qu'elles sont précises, pertinentes et adaptées aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.
- Traitez-les conformément aux lois relatives à la confidentialité et la protection des données.

Familiarisez-vous avec nos règlements en la matière. En cas de doute, demandez conseil au responsable de la protection des données (dpo@kingfisher.com) ou à votre service Juridique.



santé et sécurité



Notre objectif est de garantir la sécurité de nos clients et collaborateurs, de la conception initiale du produit jusqu'à nos magasins. Un cercle vertueux qui va de la fabrication aux points de vente.



La sécurité et le bien-être de nos collaborateurs et de nos clients sont essentiels. Nous voulons créer un environnement d'achat sûr pour nos clients et nous assurer que nos collaborateurs puissent travailler en toute sécurité.

Nous ne pouvons pas garantir un environnement exempt de tout risque, mais nous pouvons nous astreindre à intégrer la prévention des risques dans toutes nos prises de décision. Ainsi, nous aurons un impact positif sur l'environnement dans lequel travaillent nos collaborateurs et fréquenté par nos clients.

Toutes les entreprises Kingfisher doivent respecter la législation et [nos règlements en la matière.](#)

Sécurité des produits

Nous avons défini des normes pour la sécurité et la qualité des matériaux que nous utilisons pour la fabrication et le conditionnement de nos produits afin de nous assurer que nous n'utilisons aucune substance interdite. Toutes nos analyses se basent sur les meilleures pratiques et les normes législatives les plus strictes.

Sécurité des transports

Faire les bons choix pour le transport et le conditionnement de nos produits a un impact important sur le bien-être de nos collaborateurs (pour la manipulation des produits, par exemple). Nous nous engageons à n'utiliser que des solutions favorisant le développement durable et de grande qualité pour transporter nos produits, en choisissant les moyens existants les plus sûrs.

Sécurité des magasins

La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont toujours prises en compte concernant la présentation de produits en magasins pour ne pas exposer nos collaborateurs et nos clients à des risques potentiels.

Sécurité des personnes

Nous formons nos collaborateurs à la sécurité et nous évaluons en permanence leurs besoins de formation en fonction de l'évolution de nos activités.

Nous impliquons et responsabilisons nos collaborateurs pour développer une culture de la sécurité dans nos magasins.



publications annuelles

Il est important d'évaluer le respect de notre Code de Conduite. En plus de nous confirmer que nous respectons les normes éthiques strictes que nous nous sommes fixées, cela nous permet de voir comment nous pouvons nous améliorer, dans l'intérêt de nos collaborateurs, de nos clients et partenaires.

C'est pourquoi nous exigeons que :

- Tous les directeurs généraux des entreprises du groupe Kingfisher confirment chaque année que toutes les violations éventuelles du Code ont été signalées.
- Tous les cadres supérieurs de Kingfisher doivent auto-certifier chaque année qu'ils ne sont au courant d'aucune violation du Code qu'ils n'ont pas déjà divulguée, qu'ils ont lu et compris le Code (et les politiques de groupe) et que tous les conflits d'intérêts potentiels ont été déclarés par écrit..
- Nos partenaires doivent confirmer chaque année à Kingfisher que toutes les violations éventuelles du Code ont été signalées. Nous sommes susceptibles de leur demander d'évaluer leurs procédures de contrôle pour détecter et lutter contre les conflits d'intérêts, la corruption et les pratiques commerciales illicites. Si nous avons de sérieux doutes concernant ces procédures de contrôle nous sommes susceptibles de mettre un terme à nos relations avec eux.



informations complémentaires concernant notre Code de Conduite

Ce Code de Conduite se base sur une évaluation des risques conforme aux exigences légales existantes - Ce Code sera régulièrement mis à jour pour nous assurer qu'il reste en adéquation avec le développement et l'évolution constante de nos activités.

Kingfisher opère dans des pays très différents, tant sur le plan culturel que législatif et politique. Il peut arriver que notre Code et les exigences Juridiques soient en concurrence avec les lois ou usages locaux.

Si les lois ou usages locaux sont plus strictes que notre Code, ceux-ci prévaudront toujours. Si les lois ou usages locaux sont moins strictes, notre Code doit être appliqué car il fixe des exigences minimales pour tous nos collaborateurs et partenaires.

Les entreprises de Kingfisher peuvent élaborer et tenir à jour une annexe locale au Code de Conduite lorsque cela est nécessaire pour se conformer aux réglementations locales.

Si vous avez des questions concernant ce Code ou son application, n'hésitez pas à nous écrire à codeofconduct@kingfisher.com

Tous les messages envoyés à cette adresse seront traités par le responsable conformité de Kingfisher.



Stratégies Politiques de groupe

Les politiques de groupe suivantes font partie intégrante du Code de conduite de Kingfisher:

- Politique de sécurité d'utilisation acceptable
- Politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin
- Politique anti-intimidation et harcèlement
- Politique communautaire
- Politique relative aux conflits d'intérêts
- Politique des affaires d'entreprise
- Politique de protection des données
- Politique de divulgation
- Politique de diversité et d'inclusion
- Politique d'égalité des chances
- Politique de concurrence équitable
- Politique relative aux cadeaux et invitations
- Politique de propriété intellectuelle du groupe
- Politique de négociation des actions du groupe
- Normes minimales de santé et de sécurité
- Politique des droits de l'homme
- Politique de sécurité de l'information
- Politique d'archivage et de conservation des documents
- Politique de sanctions
- [Lien vers la Déclaration de sanctions](#)
- Politiques de durabilité
- Politique relative à la fraude fiscale
- Politique de lancement d'alerte

